Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 10

Vorwort: Dans le prolongement du Rapport Brunner
Autor: Weck, Hervé de

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOMMAIRE

Octobre 1998

Pages

Editorial

Dans le prolongement du Rapport Brunner 3

Armée 61

La Suisse et les plans du Pacte de Varsovie (2) 6

L'invité alémanique

Der Wert internationaler Kontakte 10

Armement

Eurosatory 98. Présence des industries suisses 13

Un holding pour les entreprises fédérales d'armement 17

Eurosatory 98. Entreprises fédérales prêtes pour la privatisation 19

Blindés et mécanisés

La protection active des chars 21

L'efficacité du char «Leclerc» 25

Prospective

Guerre dans la cinquième dimension 28

Armées étrangères

Le recrutement en Grande-Bretagne 32

Compte rendu

Le renseignement en France 36

Histoire

La neutralité suisse entre 1618 et 1648 40

Nouvelles brèves 43

Revue des revues 45

RMS-Défense Vaud I-IV

Dans le prolongement du Rapport Brunner

Le Rapport de la Commission Brunner a suscité un grand intérêt, pas seulement dans les milieux militaires. Dans la large procédure de consultation qui a suivi sa publication, les gouvernements cantonaux, les partis et les associations, de nombreux groupements s'occupant de politique de sécurité, des experts ont pris position: plus de 300 réponses ont été envoyées au département de M. Ogi. Dans la foulée, un groupe de travail interdépartemental, dirigé par l'ambassadeur Thalmann, prépare un rapport sur la politique de sécurité, qui constituera la base des plans directeurs de l'armée et de la protection civile. Le Conseil fédéral devrait l'examiner en juin 1999, les Chambres fédérales dans un deuxième temps, donnant, si elles l'acceptent, le feu vert à la réforme de l'armée.

Une nette majorité de réponses n'exprime pas de réserves à propos de la **coopération à la sécurité en Europe**, d'un renforcement des engagements internationaux de la Suisse, d'une politique étrangère plus active, de l'aide en cas de catastrophe à l'extérieur du pays, de l'aide au développement, de la diplomatie en faveur de la paix et des opérations du CICR. Il en va de même pour un rapprochement avec la «zone de sécurité» de l'Union européenne, une collaboration technique internationale permettant de recevoir les données fournies par des systèmes satellitaires et d'assurer la surveillance de l'espace aérien. Une minorité refuse ces ouvertures.

Une collaboration internationale directe dans la défense contre les missiles suscite en revanche peu d'intérêt, certains prétendant que la menace évoquée dans le Rapport Brunner à propos des missiles est fortement exagérée. Une adhésion à l'OTAN est généralement exclue, surtout par les experts, les officiers, qu'ils soient professionnels ou de milice.

Si la création d'un conseil de sécurité indépendant de l'administration ne semble pas nécessaire, le principe d'une **réforme de l'armée** est acceptée, mais sur la base d'un nouveau plan directeur qui mettra en évidence des adaptations nécessaires. Le «maintien des compétences essentielles» suscite du scepticisme, parce que cette notion économique n'a pas de définition militaire. Une professionnalisation partielle de l'armée passe la rampe, comme le service militaire effectué en un seul bloc, mais les associations militaires demandent que cette professionnalisation se limite au strict nécessaire.

Le système de milice et le service militaire obligatoire doivent être maintenus. Comment d'ailleurs envisager une armée de métier vu les ressources financières consacrées à la défense? La nouvelle armée risque d'être plus coûteuse que l'actuelle, à cause de la promotion de la paix et des missions plus étendues dans le domaine de la protection de la population. On risque de réaliser l'Armée 200X avec des moyens insuffisants, au détriment des missions essentielles que sont la prévention de la guerre et la défense.

Les gouvernements cantonaux, les partis et les experts rejettent la création d'un **corps d'intervention** destiné à renforcer les polices cantonales; pourtant plus de la moitié des prises de position reçues s'y montrent favorables, soulignant que le corps d'intervention ne doit pas faire partie de l'armée. La volonté politique existe-t-elle par ailleurs de constituer un tel corps autonome? Une moitié des réponses rappelle que de telles formations existent déjà (bataillon de police militaire, corps des gardes-fortifications, grenadiers territoriaux). Si elles avaient un niveau d'instruction adéquat, elles seraient à même de renforcer les polices en cas de menace terroriste grave. Il faut mieux gérer les moyens existants.

Le **corps de solidarité**, doté d'un armement pour assurer sa propre défense, est approuvé par une nette majorité qui juge positif l'engagement de Bérets bleus et de Bérets jaunes; cantons, partis et experts souhaitent la création d'un tel corps. Certaines réponses font remarquer que la terminologie utilisée dans le Rapport Brunner est maladroite. Pour des engagements à l'étranger, il faut des cadres professionnels à partir d'un certain niveau. Une minorité refuse d'envoyer des troupes suisses à l'étranger, car cela risque de nous entraîner dans des conflits internationaux. L'armée suisse doit se limiter à ses tâches essentielles à l'intérieur du pays, en sortir est contraire au statut de neutralité et au vote populaire à propos des Casques bleus. Pour une nette majorité cependant, notre **politique de neutralité** doit être menée d'une manière souple, pragmatique et novatrice.

Les propositions du Rapport Brunner concernant la **protection civile**, la délégation des compétences au niveau des cantons sont bien acceptées, à condition que la responsabilité globale et la coordination reste au niveau fédéral. La réforme «Protection civile 95» allait déjà dans ce sens. Concernant une réduction massive des effectifs, le nombre des partisans et des opposants est identique.

Les réactions aux propositions du Rapport Brunner donnent l'impression qu'un consensus est possible à propos d'une nouvelle politique de sécurité nationale réaliste. Encore faut-il que les partis prennent le relais, sans arrière-pensées démagogiques ou électoralistes (politiquement, la défense est peu porteuse). Que va faire la gauche?

Colonel Hervé de Weck

- Edition
- Composition
- Imprimerie
- Assemblage
- Laminage
- Graphisme
- Photolithos
- Risographie
- Pliage
- Travail au scanner

DEMOTEC: LE CONCEPTEUR DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE

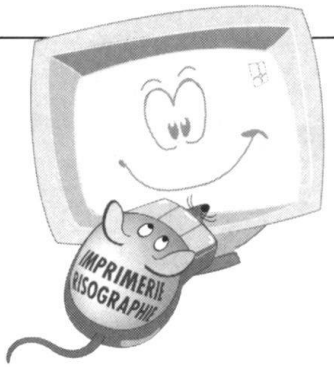

DEMOTEC SA
microédition et impression

5a, fbg Saint-Germain
2900 PORRENTRUY
Courrier électronique: e-demotec@bluewin.ch
Tél. 032/466 28 28
Fax 032/466 29 74